

«Gilets jaunes»: des policiers témoignent

PAR PASCALE PASCARIELLO

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019

Alors que le bilan des violences policières est dramatique, des policiers ont accepté de revenir sur les opérations auxquelles ils ont participé. L'un parle de «*guérilla*», un autre estime avoir été «*instrumentalisé*», un troisième adhère au mouvement tandis que le quatrième s'inquiète de sa suite.



Manifestation des gilets jaunes le 2 février 2019 à Paris. © Reuters

C'était le 17 novembre 2018, acte premier des «*gilets jaunes*». Touché par un projectile de la police, Richie, 34 ans, perd son œil gauche. Au cours de cette année de mobilisation, on déplore un décès, celui de Zineb Redouane, tandis que 315 autres personnes ont été blessées à la tête, vingt-trois ont été éborgnées, cinq ont perdu une main.

Ce bilan dramatique illustre, par des violences policières, la réponse répressive donnée par le président Emmanuel Macron à un mouvement de contestation sociale. Certains policiers adhèrent à la vision véhiculée par l'exécutif et estiment s'être livrés à un combat, une «*guérilla*» contre des «*casseurs*».

D'autres, cependant, reprochent au gouvernement de les avoir «*instrumentalisés*». Quatre d'entre eux ont accepté de témoigner.



Manifestation des gilets jaunes le 2 février 2019 à Paris. © Reuters

- **Vincent** : « *Plus les heures passaient, plus la fatigue se faisait entendre. Ils étaient à bout de nerfs et ça transpirait dans leur voix.* »

Avec 2 200 euros par mois et trois enfants à charge, Vincent, 48 ans, s'est vite retrouvé dans les revendications des gilets jaunes. «*Ma femme et mes enfants ont participé au mouvement dès le 17 novembre. On est pris à la gorge. Depuis 2008, on ne part en vacances que chez des amis qui peuvent nous recevoir parce qu'on n'a plus les moyens de louer un camping ou autre*», explique ce policier dont l'épouse est caissière «*à défaut de pouvoir trouver une place en tant qu'Atsem [agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ndlr].* »

Brigadier au centre d'information et de commandement (CIC), en province, c'est depuis la salle de commandement qu'il a suivi les manifestations. «*Je m'occupe des ordres radio, en présence du préfet, notamment.* »

Vincent a été marqué par le décalage entre ce qu'il a vu et ce qui en a été relaté dans les médias : «*J'ai vécu des samedis où cela se passait plutôt bien sur le terrain et lorsque je rentrais chez moi, le moindre petit accrochage était amplifié et utilisé par le gouvernement pour discréditer le mouvement.* »

Cependant, l'expérience de ses vingt-cinq années d'ancienneté ne lui a pas permis d'élucider certaines incohérences constatées dans la gestion du maintien de l'ordre. «*À plusieurs reprises, alors que des policiers avaient repéré des casseurs et demandaient à les interpeller, en salle de commandement, la hiérarchie leur ordonnait de ne pas le faire*», raconte-

t-il. Il se rappelle que la même journée, des « *pères de famille qui parfois manifestaient pour la première fois* » avaient été arrêtés pour un simple port de masque de protection en papier.

« *Quel est l'objectif recherché de ce laisser-faire ? Est-ce simplement une question de maintien de l'ordre ? En tout cas, j'ai le sentiment que cela a permis de discréditer et de réduire le mouvement à celui de casseurs* », estime Vincent.

Au fil des samedis, Vincent suit les appels, parfois les cris, lancés sur les ondes par ses collègues. « *En les écoutant, on percevait parfois leur peur. Plus les heures passaient, plus la fatigue se faisait entendre. Ils étaient à bout de nerfs et ça transpirait dans leur voix* », se souvient-il. Témoin « *d'opérations de police plus musclées* » ou même de la mobilisation de « *jeunes policiers sans expérience et prêts à tout* », Vincent recommande à son fils de redoubler d'attention et de ne surtout pas « *se confronter* » aux forces de l'ordre. « *Les jeunes policiers n'ont pas la maturité de penser qu'en face il y a des familles et certains veulent de l'action à tout prix, c'est dangereux* », précise-t-il.

Le brigadier regrette que le gouvernement ait autant instrumentalisé les forces de l'ordre pour « *faire taire ce mouvement* », sans qu'il n'y « *ait de réaction de la part des policiers qui ont suivi sans rien dire* ».

• **Sébastien :** « *Mon fils m'a dit : "Papa, je suis un gilet jaune et toi un facho."* »

Policier depuis vingt ans, Sébastien appartient à une compagnie de sécurisation et d'intervention (CSI) dans le sud de la France. « *Je suis un peu un CRS de commissariat*, résume-t-il. *Au quotidien, je m'occupe des violences urbaines et de la sécurisation des stades pendant les matchs.* »

Sur les manifestations des gilets jaunes, à la tête d'une vingtaine de policiers, « *tout a vite dégénéré* », confie-t-il. « *Le troisième samedi, le 1^{er} décembre, nous avons ramassé et nous nous sommes retrouvés encerclés. La peur s'est installée parmi nous sans que personne n'en parle bien sûr.* » Sébastien reçoit alors un projectile à l'aine, ce qui lui vaut un arrêt maladie de quinze jours.

« *Le gouvernement aurait pu répondre rapidement aux revendications des gilets jaunes et éteindre le feu. Il en a décidé autrement. On a été mis en première ligne* », regrette-t-il. Malgré ce constat, l'« *impact psychologique* » et « *l'esprit de corps* » l'emportent. Sébastien retourne donc sur le terrain comme « *un chef d'escadron* », dans une « *guérilla* » pour faire face à un mouvement de « *casseurs, de bêtes et d'antiflics* ».

Selon lui, la réponse n'a pas été assez forte : « *Parfois, on a laissé faire alors qu'il aurait fallu quadriller davantage et faire des barrages.* » Loin d'être « *un fou de la gâchette* », Sébastien précise n'avoir tiré « *que quatre fois au LBD pour répondre à des jets de projectile* » et avoir blessé un manifestant à la jambe, « *sans regret* ».

« *J'ai reçu des remarques de mes collègues parce que je contrôlais les tirs des policiers sous mon commandement ou que, moi-même, je tirais peu* », explique-t-il. « *Je n'avais pas vraiment peur de blesser, mais je n'avais surtout pas envie d'être auditionné par l'IGPN.* »

Lorsqu'on énumère le nombre de manifestants éborgnés ou mutilés, Sébastien reste dubitatif. « *Est-on sûr que ce sont bien des LBD ou des grenades qui en sont à l'origine ?* », s'interroge-t-il. « *On a voulu instrumentaliser l'opinion en parlant de violences policières et en montrant les gilets jaunes éborgnés* », déplore-t-il avant d'ajouter « *c'est malheureux pour certains manifestants de s'être retrouvés au mauvais endroit au mauvais moment. Mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs* ».

« **La police sert un système qui va à l'encontre de la population.** »

Les attaques contre les policiers l'ont convaincu d'adhérer aux propos de son ministre de l'intérieur Christophe Castaner qui réfute toutes les violences policières. Les « *blessures psychiques ou physiques* » laissent peu de place à la raison. « *Mon fils a eu honte de moi, mon amie m'a quitté, j'ai évité de dire que j'étais policier dans certaines soirées, c'est difficile de philosopher après avoir dû encaisser ces coups* », concède-t-il. L'instrumentalisation politique dont il est lui-même victime et qui l'oppose, au fil

des samedis aux manifestants, il ne préfère pas en parler. Les boucs émissaires les plus simples sont ceux auxquels il est confronté physiquement.



« De héros pendant les attentats, on est devenu des parias. Pendant le mouvement, mon fils m'a dit : "Papa, je suis un gilet jaune et toi un facho". » Il se souvient du jour d'une compétition de football de son fils aîné, âgé de dix-sept ans. « Je le supportais en criant au bord du terrain, lorsqu'il s'est retourné vers moi en mettant son doigt sur la bouche, me signifiant de me taire, afin que personne ne sache que j'étais son père, moi le flic. Je suis parti m'isoler sur le parking. J'étais anéanti. »

Sébastien ne s'est pas porté volontaire pour le maintien de l'ordre de la manifestation des gilets jaunes, le 16 novembre. « J'irai suivre mon fils au foot. Après nous avoir éloignés, le mouvement a fini par nous rapprocher. Je ne veux pas perdre ça », conclut-il.

• **Jérôme :** « Aujourd'hui, la police sert un système qui va à l'encontre de la population et sert des intérêts privés. »

Il y a quatorze ans, Jérôme est entré dans la police avec l'envie d'être au service des citoyens, de protéger « la veuve et l'orphelin » et de mener des enquêtes. « Je voulais aussi connaître cette institution dont l'image au sein de ma famille était davantage celle d'une police répressive que protectrice », précise-t-il. Avant le mouvement, Jérôme se pose déjà un certain nombre de questions notamment sur les conditions de travail et le manque d'effectif.

« Lorsque les gilets jaunes ont commencé à manifester, je n'ai pas vraiment adhéré à leur revendication contre la hausse du prix de l'essence, je ne me sens pas concerné, explique-t-il. Ce qui m'a touché en revanche dans le mouvement, c'est la répression qui a été mise en place contre lui. En tant que policier, j'ai eu la

sensation que le gouvernement en a eu peur et en réponse a tout fait pour faire peur à son tour et faire taire la contestation sociale. »

Son service, la brigade de traitement judiciaire en temps réel (BTJTR), est dédié aux affaires de flagrant délit. Lorsqu'une personne est arrêtée et conduite au commissariat, c'est en tant qu'officier de police judiciaire qu'il décide de la placer ou pas en garde à vue. La garde à vue est en théorie prévue lorsqu'il y a des raisons de penser qu'une personne « a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit ». Elle doit être justifiée par l'un des **six motifs prévus par la loi**.

Or, depuis le début des manifestations des gilets jaunes, « les consignes sont les suivantes : "placer systématiquement les gilets jaunes arrêtés en garde à vue". Il s'agit souvent d'arrestations préventives », précise Jérôme.

Comme nous le relations (à lire **ici**), à Paris, les instructions de la direction de la police ont, effectivement, été de placer systématiquement en garde à vue. « La justice, avec le procureur, comme la police, a reçu des instructions politiques dans ce sens », précise Jérôme.

Le 12 janvier une note signée de Rémy Heitz, procureur de la République de Paris, intitulée « Permanence gilets jaunes », visait à réprimer le mouvement (à lire **ici**). Il y était demandé de maintenir en garde à vue des gilets jaunes contre lesquels aucune charge n'a pu être retenue, les empêchant ainsi de manifester. Les consignes de la préfecture de police de Paris, demandant le placement systématique en garde à vue, relèvent de la même logique.

« Cela m'a fait penser à l'esprit de croisade : "Tuez-les tous et Dieu reconnaîtra les siens !" Là, c'était : "Mettez-les tous en garde à vue et le procureur les poursuivra ou pas". »

Cet officier constate alors que « les règles ne sont plus respectées ». Lors d'une interpellation, les policiers doivent dresser des procès-verbaux pour y apporter notamment les motifs et les circonstances. Mais, « là, les agents qui arrêtaient des gilets jaunes

remplissaient des “fiches de mise à disposition” dans lesquelles étaient déjà préremplies des infractions et ils n’avaient plus qu’à cocher une case. C’était des interpellations massives ».

La plupart du temps, les manifestants ramenés au commissariat « n’étaient pas des “casseurs” mais des personnes venues de province et prises à la sortie du train ou en marge de la manifestation. Leur délit ? Avoir porté des casques de bricolage ou de simples pancartes, jugés comme des armes ». Témoin des violences de ses collègues, Jérôme se souvient surtout « d’un homme en sang, arrêté pour “rébellion” ».

« En l’auditionnant, il m’a expliqué s’être mis à genoux devant les policiers, les mains derrière la tête et là avoir reçu des coups. J’ai vu beaucoup de personnes défoncées par des policiers et alors qu’elles étaient victimes, on tentait de les faire passer pour des mis en cause. »

Mais Jérôme ne répond pas aux instructions. « Lorsque je ne constatais pas d’infraction avérée, je ne faisais rien et je laissais libres les personnes. » Ses refus de placer systématiquement les manifestants interpellés en garde à vue lui vaudront, de la part de sa hiérarchie, un rappel oral des directives.

« Il ne pouvait pas grand-chose contre moi parce qu’il n’y a pas assez d’officiers de police judiciaire. Mais, après, le procureur peut toujours, en jouant sur les textes, décider de la garde à vue. » Le mouvement des gilets jaunes « a amplifié des conditions de travail merdiques où l’on devait faire toujours plus avec toujours moins », précise Jérôme.

Mais surtout, il le convainc de quitter la police. « Je n’ai pas voulu être le jouet d’une politique répressive, liberticide et élitiste, contre la population, en somme. » Selon cet officier, le « mépris que Macron a envers le peuple s’est retrouvé, par mimétisme, au sein de la police : la hiérarchie a méprisé le flicard du terrain ».

Jérôme n’a plus supporté le discours selon lequel pour ne pas avoir de problème, il ne fallait pas manifester. Inacceptable également la stigmatisation des gilets

jaunes en « casseurs » afin de légitimer la répression policière et le déni des violences commises à leur encontre.

« Aujourd’hui, la police sert un système qui va à l’encontre de la population et sert des intérêts privés. Le problème est que les policiers font corps, et en pensant défendre leurs intérêts, ils soutiennent une institution qui les détruit », déplore-t-il avant de constater qu’il en sort encore plus « radicalisé contre la police qu’en y entrant ».

Aujourd’hui, il a quitté la police et suit une formation. « J’ai renoncé à une place confortable, pour un avenir plus incertain. Pour mes collègues, je peux être vu comme un traître. Je sais que je ne suis pas le seul à me poser ces questions et j’aimerais que plus de policiers fassent le pas et ouvrent les yeux, mais je ne me fais pas trop d’illusions », conclut-il.

• **Stéphane :** « **Le contact physique avec les manifestants peut se terminer par un drame.** »

Stéphane, 50 ans, a été mobilisé avec son unité de CRS, tous les samedis, en province ou à Paris.

« Je suis épuisé, explique-t-il. Depuis les attentats de 2015, nous sommes mobilisables sur tous les fronts et nous avons d’ailleurs reçu une formation antiterroriste. Je travaille en moyenne 15 heures par jour et je suis en déplacement 15 jours par mois. »

Avec vingt et un ans d’ancienneté, et 2 000 euros de salaire, Stéphane ne se plaint pas. « Sur les ronds-points, j’ai discuté avec des gilets jaunes qui n’avaient que 700 euros par mois. J’ai très vite compris le malaise et cela avant même que ne débute le mouvement. »

Ce CRS qui a fait en sorte que ses collègues n’utilisent pas leur LBD fait certainement exception. « La compagnie à laquelle j’appartiens n’est d’ailleurs pas impliquée dans des enquêtes, précise-t-il. Certaines unités de CRS le sont, je ne vais pas le nier. »

La compagnie de Saint-Étienne, notamment, en fait partie. Cinq de ses CRS sont impliqués dans la mort de Zineb Redouane, 80 ans, décédée après avoir reçu un

tir de grenade lacrymogène dans son appartement, lors des manifestations des gilets jaunes, le 1^{er} décembre 2018 à Marseille (à lire **ici**).

Préférant le terme de « *violences illégitimes* » à celui de violences policières, Stéphane estime néanmoins qu'il y a parfois « *une disproportion des moyens utilisés. Mais ce discours est inaudible. Cette réalité ne peut être reconnue par l'exécutif compte tenu des tensions qui existent actuellement au sein de la police, dont il a besoin évidemment pour faire face aux gilets jaunes qui ne sont pas prêts de s'arrêter* ».

Exténué, Stéphane est également préoccupé par l'évolution du maintien de l'ordre qu'il a constatée au cours de cette année de mobilisation des gilets jaunes.

« *Certains samedis, en province, c'était du grand n'importe quoi. On a dû souvent faire face à des policiers de la BAC qui sortaient de nos rangs et qui faisaient du saute-dessus comme dans les cités, en tirant n'importe comment avec leur LBD. Et après, c'était à nous, CRS, en première ligne, de recevoir la colère des manifestants* », raconte-t-il.

Plus inquiétantes, sont, selon lui, les instructions du nouveau préfet de police de Paris Didier Lallement « *d'aller au contact des manifestants* ». Stéphane regrette que « *les Brav-M [brigades de répression de l'action violente motorisées – ndlr] qui ne sont pas rompues au maintien de l'ordre (aient) été rétablies* ». Ces pelotons reprennent le modèle des voltigeurs, unités de policiers en moto qui avaient été interdites depuis le décès de Malik Oussekine le 6 décembre 1986.

« *J'ai peur aujourd'hui de ce cercle vicieux de la violence, concède-t-il. Recourir à des policiers qui ne sont pas formés au maintien de l'ordre, c'est jouer avec le feu. J'espère que le ministère de l'intérieur a conscience que le contact physique avec les manifestants peut se terminer par un drame, un décès.* »

Boîte noire

Les prénoms de ces policiers ont été modifiés afin de préserver leur anonymat.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.